



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090011

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 13274
N/REF : 7/09/2025 1H04 C:002360 I:26405
V/REF : Contrat N°013274 du 01/09/2024

SDC LE CLOS FLORENTINE
C/°NEXITY LYON Syndic Vaise II
TSA 50903
32 RUE JOANNES CARRET
69338 LYON CEDEX 09

V/REF.IMM. MS32391
IMMEUBLE : LE CLOS FLORENTINE
16, IMPASSE DES TILLEULS
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N16
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A. CAMPOY

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES
- POMPAGE ET NETTOYGE DES 2 FOSSES DE RELEVAGE
- CONTROLE ELECTROMECHANIQUE DES 2 POMPES DE RELEVAGE

1 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 537,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2024 Valeur : 138,1
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090011

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage de la fosse de relevage	1/AN	414,00	414,00
1,00	Entretien 2 pompe(s) de relevage	1/AN	141,79	141,79
TOTAL H.T.				555,79
T.V.A. a 10,00%				55,57
TOTAL T.T.C.En EURO				611,36

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.